

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 décembre 2009 à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain BELLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 Décembre 2009

Présents :

Olivier FEUGIER - Sandrine BELLE - Denis BAFFERT - Jean-Pierre LAURENT, adjoints - Luc VATILLIEUX - Stéphane CHAMPAVIER - Jean-Louis ODEYER - Hervé CHAREYRE - Nicole FERLAY - François JAGER - Eric POUYEZ - Jean-Luc PARIS - Robert NIBBIO - Frédérique MANZINALLI.

Absents excusés : *Nathalie CHABERT donne pouvoir à Sandrine BELLE - Jean-Louis LAMOURETTE donne pouvoir à Hervé CHAREYRE - Alain HENNO donne pouvoir à Robert NIBBIO - Josette COTTE donne pouvoir à Denis BAFFERT.*

Secrétaire de séance : *Sandrine BELLE*

Le compte rendu du conseil municipal du 19 Novembre 2009 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur le Maire propose pour l'avenir de diffuser le compte rendu du conseil municipal par mail à chaque membre du Conseil. Les deux conseillers qui ne disposent pas d'adresse électronique, continueront à recevoir le compte rendu sur support papier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Ordre du jour

- 1. Urbanisme : Approbation de la révision simplifiée du POS (carrière de Balaize) 2**
- 2. Travaux : DDE : Mission ATESAT (Assistance TEchnique des Services de l'étAT) . 2**
- 3. Eau potable : Tarif de l'eau potable 2**
- 4. Assainissement : Fixation de la taxe d'assainissement 3**
- 5. Subventions..... 3**
 - 5.1. Bibliothèque : Demande de subvention (fonctionnement) 3
 - 5.2. Club Tarot : Demande de subvention 3
- 6. Recensement agricole : informations 4**
- 7. Questions diverses..... 4**
 - 7.1. Ecoles primaires – demande de subvention – classe ski à Autrans 4
 - 7.2. Sécurité des piétons 4

1. Urbanisme : Approbation de la révision simplifiée du POS (carrière de Balaize)

Le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 02/06/09, il avait été décidé de lancer la procédure de révision simplifiée du plan d'occupation des sols dans le but de permettre l'extension de la carrière de Balaize.

Depuis, les mesures de concertation ont été mises en œuvre, les procédures administratives ont été réalisées, y compris l'enquête publique.

Monsieur le Maire expose également à l'assemblée les points évoqués par les personnes ayant consigné des remarques lors de l'enquête publique, ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur.

La plupart des remarques sont des demandes de particuliers souhaitant voir évoluer le classement de leurs terrains en terrains constructibles (4 remarques sur 7 au total).

L'une des remarques concerne les modalités de concertations mise en œuvre lors de cette procédure. Il est regretté qu'une réunion publique n'ait pas été organisée. Monsieur le Maire précise que la concertation prévoyait l'envoi du document informatif à tous les foyers et cet engagement a été respecté. Il est bien évident que si, suite à l'envoi de ce document et à l'ouverture de l'enquête publique, le Conseil Municipal avait jugé nécessaire l'organisation d'une telle réunion, elle aurait été programmée. Mais le peu de remarques qu'a suscité le projet ne le justifiait pas.

Une autre remarque concerne la circulation des camions sur la voie communale. Monsieur le Maire fait part de l'engagement de l'entreprise Chambard d'améliorer plusieurs tronçons de la route afin de rendre plus sûres les portions en question. Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que le classement de la route en VC est prévu très prochainement.

Enfin, le point le plus délicat soulevé lors de l'enquête publique et par la DREAL, est le classement en ZNIEFF de la zone de carrière. Monsieur le Maire précise que la fiche ZNIEFF qui énonce les caractéristiques de la zone, indique également que la connaissance du terrain est incomplète et insuffisante. Le complément d'étude nécessaire sera réalisé dans le cadre de l'autorisation de carrière que devra effectuer l'entreprise CHAMBARD.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'APPROUVER** le projet de révision simplifiée du POS, tel qu'il est annexé à la présente,
- **de TIRER** le bilan de la concertation,
- **de PRENDRE** en considération les recommandations du Commissaire Enquêteur en ce qui concerne un complément d'étude environnementale, qui sera réalisé lors de l'autorisation de carrière.

2. Travaux : DDE : Mission ATESAT (Assistance Technique des Services de l'étAT)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité instaurée par la loi d'orientation du 6 février 1992 pour les collectivités, de recourir à l'assistance technique de l'Etat dans les domaines de la voirie et de l'aménagement de l'habitat, en raison de leur insuffisance de moyens financiers et humains.

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention qui déterminera les termes de notre coopération avec les services de la DDE. Il s'agit en fait d'un renouvellement pour une période de deux ans.

Un arrêté relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes, détermine les modalités de la rémunération de ce service. Pour la commune, le coût annuel de ce service est fixé à 435.38 €.

Les conditions précises de cette mission : définition, prix, durée (deux ans), date de prise d'effet (1^{er} janvier 2010) sont énumérées dans une convention qui liera notre commune et la DDE.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'ACCEPTER** la proposition de conventionnement de la DDE pour la mission ATESAT,
- **d'AUTORISER** le Maire à signer la convention relative à cette mission.

3. Eau potable : Tarif de l'eau potable

Monsieur le Maire rappelle les nombreux travaux engagés dans le cadre de l'assainissement et de la fourniture d'eau potable. Sur la base de prospectives budgétaires, la commission des finances a conclu qu'à terme (dans les 4 ans à venir), pour permettre l'équilibre du budget « eau et assainissement », le prix de l'eau potable devra être de 1€/m³. Afin d'éviter des hausses brutales, il est proposé de faire des augmentations annuelles régulières, à raison de 0.05€/m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **de PROCEDER** à une augmentation de 0.05 €/m³ HT sur le tarif actuel et donc de porter le prix du m³ d'eau potable consommé à 0.85 €/m³ HT, à partir de la consommation réalisée au 1^{er} juin 2010.
- **de ne pas MODIFIER** le tarif de l'abonnement (45.73 € HT).

4. Assainissement : Fixation de la taxe d'assainissement

Monsieur le Maire fait le point sur le déploiement du réseau d'assainissement des eaux usées de la commune. Il aborde également la question de la station d'épuration du SMABLA.

Par ailleurs, il explique à l'assemblée la réforme engagée par le Conseil Général de l'Isère sur les aides attribuées aux communes ou syndicats dans le domaine de l'eau.

Auparavant, le taux de subvention était fixé en fonction de la taille et de l'indice de richesse des communes.

A l'avenir, dès le 1^{er} janvier 2010, ce taux sera fonction du prix de la redevance d'assainissement pour les travaux relatifs aux eaux usées :

| Prix HT/m ³ – Base 120 m ³ | < 0.50 € | Entre 0.50 € et 1.30 € | > 1.30 € |
|--|----------|------------------------|----------|
| Taux de subvention (transit) | 0 % | 15 % | 30 % |
| Taux de subvention (collecte) | 0 % | 7.5 % | 15 % |

Les communes pourront par ailleurs bénéficier de bonus : +5% dans le cadre d'un bonus « solidarité » auquel la commune de Saint Hilaire du Rosier est éligible (transit et collecte) et +5% dans le cadre d'un bonus « logique de bassin », si la commune est partie prenante d'un contrat de rivière (seulement pour les réseaux de transit).

Ainsi, pour les travaux à venir, il est nécessaire que le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance d'assainissement.

A ce jour, il est encore difficile de connaître le coût exact de l'assainissement pour chacun des foyers qui seront raccordés au réseau. Toutefois, les premières simulations étudiées par la commission des finances démontrent que ce coût sera bien supérieur à 1.30 €/m³. C'est pourquoi, la commission des finances propose de fixer la redevance d'assainissement à 1.31 €/m³ afin de bénéficier du taux maximal de subvention du Conseil Général.

En 2010, cette taxe ne sera pas appelée, il s'agit simplement d'une décision de principe en lien avec les demandes de subventions. Monsieur le Maire précise que ce montant sera obligatoirement ajusté dans les années futures, en fonction du coût réel de ce service pour les usagers.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'**INSTITUER** une taxe d'assainissement s'appliquant sur la consommation d'eau potable à partir du 1^{er} janvier 2010,
- de **FIXER** cette taxe à 1.31 € HT/m³.

5. Subventions

5.1. Bibliothèque : Demande de subvention (fonctionnement)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis mars 1997, la municipalité a mis en place une bibliothèque municipale. Il évoque notamment son fonctionnement grâce aux bénévoles mais aussi grâce à une employée communale (agent du patrimoine). Celle-ci est employée 20h00 par semaine. Depuis quelques temps, l'ensemble du fonds de livres a été référencé sur informatique et est mis à disposition des lecteurs dans l'une des onze bibliothèques du Sud Grésivaudan. L'apport culturel de cette structure est indéniable mais les coûts de fonctionnement sont importants (personnel, livres, mobilier, ...).

Le Conseil Général peut sous certaines conditions venir soutenir les communes en attribuant des subventions pour le fonctionnement des bibliothèques.

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'**AUTORISER** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère dans le cadre de l'aide au fonctionnement des bibliothèques municipales.

5.2. Club Tarot : Demande de subvention

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la création d'une nouvelle association dont l'objet est la pratique du tarot. Une copie des statuts a été déposée en mairie. Le président de cette nouvelle association, M. Daniel QUIRON-BLONDIN, a sollicité le Conseil Municipal afin de bénéficier d'une subvention exceptionnelle pour le démarrage du Club de tarot. Ce club se réunit une fois par semaine au sein de la salle des fêtes du Village, les mercredis après-midi.

Monsieur le maire précise que cette subvention ne sera pas renouvelée dans les années à venir, ce club devra fonctionner grâce à ses propres moyens

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 16 voix pour et 3 abstentions :

- d'**ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 200 € pour le démarrage du Club de tarot.

6. Recensement agricole : informations

Le Maire informe l'assemblée que le recensement agricole 2010 se déroulera sur le terrain du 1^{er} septembre 2010 au 30 Avril 2011.

Une liste des exploitations de la commune est établie d'après divers fichiers administratifs et doit être vérifiée et complétée par une commission consultative communale. Un enquêteur accrédité doit nous contacter pour fixer une date de réunion de la commission consultative communale afin de finaliser cette liste d'exploitation qui servira de base pour le recensement. Nous serons ainsi prochainement amenés à constituer cette commission ou siégeront des personnes désignées par le Maire, et qui connaissent bien le tissu agricole de la commune.

7. Questions diverses

7.1. Ecoles primaires – demande de subvention – classe ski à Autrans

Monsieur le Maire présente un projet de classe ski porté par Mme ALLARD, Directrice de l'école primaire de la Gare. 26 élèves de la classe CM2 partiront à Autrans du 4 au 8 Janvier 2010, 30 élèves de CM1 et 22 élèves de CE2 partiront du 5 au 7 Janvier 2010.

Afin de permettre la réalisation de ce voyage, Mme la Directrice présente un budget prévisionnel et sollicite une subvention municipale, qui permettrait de limiter la participation des familles à 50,00 € par enfant pour les classes de CE2 et CM1 et 80,00 € pour la classe de CM2.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 3120 € à l'école primaire pour soutenir le projet de classe ski du mois de janvier 2010.

7.2. Sécurité des piétons

Un conseiller demande à ce qu'on sensibilise les piétons circulant sur la voie publique sur la nécessité de se signaler aux véhicules dès la nuit tombée par le port d'un gilet fluo ou tout autre dispositif.

La séance est levée à 21h30 heures.

La secrétaire de séance
Sandrine BELLE

Le Maire
Sylvain BELLE